

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

CAHIER D'ACTEUR

N°4 - JANVIER 2014



LES LACS DE L'ESSONNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne

La Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne se compose de deux communes, Viry-Chatillon qui compte 32000 habitants, et Grigny qui en compte près de 27000. Elle constitue un territoire pivot du Nord Essonne, à la charnière des pôles d'Orly, d'Évry, et du site de la BA217 et présente un potentiel mature de développement, contemporain de la stratégie de développement durable du Centre Essonne Seine Orge.

CONTACT :

Communauté d'agglomération
Les Lacs de l'Essonne
52 avenue du Président Kennedy
91170 Viry-Chatillon
Tél : 01 69 84 38 00
www.leslacsdelessonne.fr

La Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne



SITUATION
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ET DU PROJET
DE GRAND STADE
DANS LE CESO

UN PROJET A INSCRIRE DANS LE BASSIN DE VIE DU NORD-ESSONNE

Le projet de Grand stade de la Fédération Française de Rugby ne saurait recevoir le soutien de l'agglomération, que si le projet, outil du Rugby français dans le monde, est une véritable composante d'un projet territorial répondant aux besoins de ceux qui verront chaque jour le stade de leur fenêtre.

C'est pourquoi l'agglomération des Lacs de l'Essonne s'implique dans le débat public et réaffirme la nécessité d'un projet global qui intègre toutes les dimensions environnementale, sociale et économique, construit autour d'un partenariat associant l'Etat, la Région Ile de France, le Département de l'Essonne, et les EPCI du Centre-Essonne-Seine-Orge.

Comme cela figure au Schéma Directeur de la Région Ile de France, le Territoire d'Intérêt Métropolitain Centre Essonne Seine Orge (CESO), bien que riche de pôles de recherche et d'universités et offrant la qualité urbaine et paysagère certaine de la Grande Couronne sud, présente un retard avéré dans le maillage de transports collectifs et des déséquilibres sociaux et urbains forts. La Communauté d'agglomération compte plus de la moitié de sa population résidant dans des quartiers en

DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE DE RUGBY

Un projet de la Fédération Française de Rugby situé à Ris-Orangis (Evry Centre Essonne)

rénovation urbaine, laquelle présente de nombreux critères de précarisations sociales, en terme de formation, de revenu, d'emploi et de santé. Pour cela, l'aménagement du site de l'hippodrome et des emprises LU, doit, au travers de sa réalisation, de son fonctionnement et des projets publics d'accompagnement, offrir, aux habitants du CESO, des perspectives précises d'amélioration des conditions de la vie quotidienne, tout en mesurant et réduisant les impacts écologiques.

VIVRE PRES DU GRAND STADE

Avec une moyenne de 5350 habitant/km², la communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne est la plus densément peuplée du département, elle est également une des plus jeunes puisqu'elle présente un indice de jeunesse de 2,2.

Il importe d'insister à quel point le territoire des Lacs de l'Essonne peut se distinguer par son potentiel de développement, celui-ci ne pouvant qu'être renforcé par l'image et les retombées que le projet de Stade doit apporter dans le Centre-Essonne-Seine-Orge.

Avant d'aborder plus en détails les questions liées au développement économique et aux transports et déplacements, deux aspects d'intérêt général nous apparaissent importants :

- > Si ce projet a vocation à favoriser la pratique amateur, la FFR a-t-elle l'intention d'entreprendre auprès des collectivités les démarches pour élargir la pratique au niveau des populations riveraines, et en particulier de la jeunesse des quartiers dits populaires environnants ?
- > Un projet axé sur le sport spectacle et le rayonnement télévisuel ne risque-t-il pas d'être aussi un espace de frustration pour les populations riveraines, soit faute de pouvoir y payer sa place, soit faute d'en percevoir le bénéfice direct localement ? Quelles mesures sont envisagées pour répondre à cette préoccupation ?
- > D'aucuns attendent de cet équipement qu'il permette assurément un élan de dynamisme local.

A ce titre, il est primordial d'anticiper les risques d'inflation foncière et les processus spéculatifs que l'on peut craindre au sein du territoire, les clivages en terme de logement et de mobilités résidentielles étant déjà extrêmement marqués. Par ailleurs, on sait que la valeur du foncier constitue déjà un frein prépondérant aux possibilités d'implantation des PME. L'État n'a-t-il pas un rôle à affirmer auprès des partenaires publics locaux quant à la nécessité d'anticiper la régulation des valeurs foncières ?

SE FORMER ET TRAVAILLER AVEC LE GRAND STADE

Comme déjà évoqué, le taux de chômage est ici supérieur aux moyennes départementales, il concerne principalement les femmes et les jeunes. De plus, la population, majoritairement des employés et ouvriers, peine à trouver un emploi sur son territoire : le différentiel entre le nombre d'actifs et celui des emplois est de l'ordre de 6000 pour la catégorie « employés », et de 3500 pour la catégorie « ouvriers ». Cela se traduit par l'obligation pour les actifs, de trouver un emploi en dehors du territoire et de se confronter notamment aux difficultés de mobilité dont nous parlerons plus loin.

La communauté d'agglomération entend ainsi que les maîtres d'ouvrage, qui portent le projet comme levier en termes de retombées économiques, développent la question de l'emploi avec les acteurs publics et privés de l'économie locale du territoire CESO.

Elle soulève les interrogations suivantes :

- > Quels sont les dispositifs précis et les modalités de partenariat avec les intercommunalités et acteurs de la formation et de l'économie locale ?
- > Quels sont les niveaux des clauses d'insertion dans les marchés et les modalités de mise en œuvre, ainsi que le suivi des bénéficiaires ? Les maîtres d'ouvrage ont-ils prévu les mesures d'encadrement nécessaires au travers d'une plateforme des acteurs publics locaux de l'emploi (PLIE, associations intermédiaires, services de l'emploi, missions locales ...) ?
- > L'ensemble des maîtres d'ouvrage affichent-ils l'obligation d'inscrire le projet dans la logique de l'emploi à temps complet, et d'écarter les abus d'utilisation du temps partiel qui favoriseront l'hyper flexibilité et le sous-travail ?



LA RECONFIGURATION DES AXES RD445, RN7 ET RN104 AUTOUR DU GRAND STADE



L'AMÉLIORATION DES LIAISONS NORD DU GRAND STADE

MIEUX SE DEPLACER AU QUOTIDIEN DANS LE TERRITOIRE DU GRAND STADE

L'offre de transport en commun de la grande couronne sud francilienne n'est pas en capacité de répondre au besoin quotidien de déplacement des populations. Aussi la communauté d'agglomération s'attache-t-elle à favoriser l'implantation de PME afin de privilégier l'emploi local pour que des habitants modestes n'aient pas à subir, en plus, deux heures dans des transports collectifs saturés et en dysfonctionnement.

L'intention est donc de réduire au maximum l'obligation du « monter à Paris », et de prôner le bassin d'emploi du Nord Essonne et les déplacements courts. La communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne entend que le Grand Stade renforce cette dynamique : par conséquent elle demande expressément que, dans les études futures qui porteront notamment sur l'accessibilité au Grand Stade, soit prioritaire la question de l'amélioration des modes de déplacement quotidiens.

Ainsi peut-on imaginer un Grand Stade tourné seulement vers le pôle d'Évry, où la question de la desserte ne serait appréhendée que par rapport aux bretelles d'accès et intersections attenantes ?

L'enjeu réside donc dans le fait d'un rayonnement réel de cet aménagement d'ensemble au sein du CESO :

- > Alors qu'il est rappelé l'importance du futur Contrat de Plan État Région dans le financement des ouvrages d'accès au Stade, quelle est l'assurance que ce financement ne grèvera pas d'autant les nécessités de financements d'opérations publiques au sein des territoires environnants ?

- > Du fait de l'intermodalité du RER D avec le futur Tram Train Massy Évry, comment la reconfiguration du pôle Gare de Grigny-Centre, qui se révèle d'importance identique et complémentaire à celle de la gare Ris-Bois de l'Épine, sera-t-elle prise en considération ?

- > Les liaisons au nord du stade, en lien avec la ZAC des Radars de Grigny et la ville de Fleury-Mérogis, doivent apparaître dans une réflexion globale d'accès au stade pour les populations actives du territoire. À ce titre, ne sont pas identifiées les liaisons et accroches de type voies douces en lien avec les zones d'habitat périphériques. Comment l'absence d'articulations fonctionnelles au Nord du projet peut-elle être comblée ?

- > Dans le cadre du développement territorial du Nord Essonne, quels seront les engagements d'accompagnement de l'État, de la Région et du Département vis à vis de la nécessité de s'engager vers la création de transports en commun en site propre sur :

- > la RN104 entre Évry et les Ulis,
- > la RN7 entre Orly et Évry,
- > la RD445 intra-urbaine entre la gare de Juvisy-sur-Orge et le secteur Val Vert-Croix Blanche ?

- > De façon générale quant à l'engagement de la Région Ile de France pour la modernisation des lignes de RER C et D, quels seront les investissements mobilisés et les échéances de réalisations ?

- > L'impact, en situation événementielle au grand Stade, sur les conditions de stationnement et de desserte est-il jugé à ce jour satisfaisant ?



LE GRAND STADE, RESPECTUEUX DE SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN

Le site de l'actuel hippodrome est enserré entre l'autoroute A6 à l'Est, la francilienne au Sud, le Bois de Saint-Eutrope à l'Ouest, le centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis et la ZAC des Radars de Grigny au Nord.

Pour cette raison, l'insertion du projet de Stade devra s'articuler prioritairement par rapport au Bois et à la frange urbaine Nord.

- > La communauté d'agglomération demande que le projet soit articulé, au delà de la seule question des dessertes, avec son environnement naturel et urbain. Quelles seront les mesures de valorisation du Bois de Saint-Eutrope et les garanties de préservation de cet espace naturel de qualité sur la durée, quelles seront les dispositions associant la ville de Grigny et la communauté d'agglomération pour lier le projet au secteur d'activité et d'habitat voisin ?
- > Le maintien des continuités écologiques entre le plateau et le Val de Seine notamment, ou le long de l'aqueduc de la Vanne, du Loing et du Lunain a-t-il été appréhendé ?
- > L'empreinte écologique liée directement à la réalisation du Grand Stade a-t-elle été mesurée, et quelles seront les mesures compensatoires ou de maîtrise ?

CONCLUSION

Le projet de Grand Stade de la FFR constitue un projet privé d'investissement, propre à la fédération et son fonctionnement. Bien qu'il vise le développement de la pratique du rugby et des clubs, le projet de la FFR n'est pas en tant que tel un projet d'intérêt général, alors que les engagements publics sollicités sont importants (garanties des emprunts, financements des équipements immédiats de desserte par les collectivités locales). Aussi, afin que ce projet ne devienne pas un **Grand Projet inutile pour les populations locales, la communauté d'agglomération insiste sur l'obligation d'un projet d'excellence, au sein du territoire Nord Essonne.**

> La perspective d'un tel projet doit dès lors s'appréhender comme inscrit totalement dans l'environnement préexistant, et non comme un corps étranger auquel il faudrait s'adapter.

Il doit permettre de servir de catalyseur d'investissements attendus depuis plus de vingt ans dans le domaine des transports, ou dans la prise en compte du quotidien des habitants de la grande banlieue en terme d'emplois ou d'habitat.

> Le projet de la FFR s'appuie sur un soutien financier public important. La communauté d'agglomération exprime son inquiétude quant à l'impact qui serait supporté par le contribuable essonnien si la réalité future du fonctionnement du stade ne répondait pas aux projections annoncées.

> La communauté d'agglomération soutient donc que ce sont les collectivités qui doivent donner raison de l'utilité du Grand Stade. Il n'est pas concevable que ce projet se réalise sans le citoyen, le Grand Stade n'aura de sens que s'il existe grâce aux habitants du CESO, et pour eux.

Le projet de Grand Stade, doit s'inscrire dans une séquence partagée d'aménagement urbain et de développement social, et participer du Grand Paris pour contribuer à la formalisation du Schéma de Cohérence Territoriale propre au Centre Essonne Seine Orge. Un ensemble de projets publics communs aux sept EPCI exclura dès lors toute concurrence entre les territoires.

Dans le cadre du débat public organisé par :